

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Mairie de Corbières en Provence

Arrêté Municipal Provisoire

N°13/2026

Objet : Permis de stationnement pour un déménagement 01 Rue Saint Michel ;

Nous, Maire de Corbières en Provence,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2, 2213-1 ;

VU le code de la Voirie Routière,

VU le code de la route, notamment les articles L411-1, R417-9 et suivants,

VU la demande en date du 12 Février 2026 par Madame Anna Torkma pour les déménageurs Berton qui souhaite occuper temporairement le domaine public le 28 Février 2026 à Corbières en Provence en vue de son déménagement.

Considérant : qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité des usagers de la voie publique,

- A R R Ê T É -

Article 1 : Monsieur Benoit est autorisée à faire stationner un véhicule de déménagement immatriculé GE-358-VN sur la voie publique face aux N°01 Rue Saint Michel le 28 Février 2026 de 08h00 à 16h00 dans la Commune de Corbières en Provence.

Article 2 : l'entreprise Berton occupera temporairement face au numéro 01 Rue Saint Michel le domaine public routier,

Article 3 : La signalisation de position pour signaler le déménagement sera à la charge et mis en place par la société Berton << Cône de Lubeck, Arrêté Municipal, panneau rue barrée, déviations, etc. >> ;

Article 4 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans le délai de deux mois, à compter de sa notification.

Article 5 : La Gendarmerie de Manosque, La Police Municipale de Corbières en Provence, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé : anatorkma@gmail.com; btiss77@hotmail.com;

Fait à Corbières en Provence, le 17 Février 2026

Le Maire
J-C CASTEL

